CONGREGATION POUR LE CAUSE DES SAINTS

CAUSE ROMAINE ET FRIBOURGOISE [SUISSE]

DE LA BEATIFICATION ET CANONISATION

DU SERVITEUR DE DIEU

**FRANCOIS MARIE DE LA CROIX**

(au monde JEAN BAPTISTE JORDAN)

PRETRE ET FONDATEUR

DE LA *SOCIETE DU DIVIN SAUVEUR*

ET DE LA *CONGREGATION DES SOEURS DU DIVIN SAUVEUR*

(1848 – 1918)

**DECRET SUR L'HEROICITE DES VERTUS**

Le Serviteur de Dieu François Marie de la Croix Jordan est né le 16 juin 1848 dans une famille pauvre du village de Gurtweil près de Waldshut à Baden (Allemagne). Fils de Lorenz et de Nothburga, il est le deuxième de trois frères. Le lendemain de sa naissance, il fut baptisé et reçut le nom de Jean Baptiste. A l’âge de 13 ans, il reçut sa première communion. A partir de ce moment-là, sa joie de communier ne cessait de grandir. Alors il se confessait souvent, il priait, il lisait des livres spirituels. En même temps grandissait en lui le désir de devenir prêtre. Cela s’amplifia lorsqu’à l’âge de 16 ans il perdit son père. Après avoir terminé son école primaire, Jean Baptiste travailla comme ouvrier non qualifié et ensuite comme peintre. Après avoir exercé ce métier dans plusieurs villes, il décida à l’âge de 20 ans de répondre à l’appel intérieur au sacerdoce. Il suivit des cours en privé et alla au lycée à Constance.

Après avoir terminé ses études, il entreprit un programme d’études de trois ans de Théologie et de Philologie classique (1874-1877) à Fribourg en Brisgau, Parallèlement, il étudia de différentes langues modernes.

A un certain moment, après avoir fait l’expérience de la présence de Dieu, il se rendit compte de la souffrance de l’Eglise de l’Allemagne de l’époque, sous le régime de l’idéologie du Kulturkampf. En même temps, il se rendit compte que les peuples d’Europe courraient le risque de perdre foi. C’est alors qu’il se sentit appelé à vivre entièrement avec Dieu et pour Dieu, et à être son instrument pour le salut des hommes.

Au cours de l’année de préparation aux Ordres Sacrés, au Séminaire de St Pierre dans la Forêt Noire, il fut inspiré à fonder un ‘mouvement’ apostolique. En même temps, il se demandait si cette idée venait de Dieu ou non. Il luttait alors en lui-même pour discerner la volonté de Dieu, tout en continuant à travailler avec détermination à sa propre sainteté. Comme au cours des années passées à Fribourg, il connut aussi bien des moments d’obscurité et de solitude intérieurs, mais aussi des moments de profond bonheur lors de la réception de la sainte communion.

Après son ordination sacerdotale (21 juillet 1878) il fut envoyé à Rome par son évêque pour les études du syrien, de l’arménien, du copte, de l’arabe, de l’hébreu et du grec antique. Lors de sa visite en Terre Sainte et au Liban, il fut profondément touché par les paroles de l’évangile : *‘La vie éternelle, c’est de te connaître toi le seul vrai Dieu et celui que tu as envoyé, Jésus Christ (Jn. 17, 3)’*. De là, il eut la certitude d’être appelé à fonder une association apostolique. De retour à Rome, il reçut la bénédiction du Pape Léon XIII pour son projet et commença à le réaliser. Son intention était de réunir autour de lui différents groupes des chrétiens catholiques en une « Société Apostolique d’Enseignement » (plus tard « Société Catholique d’Enseignement »), principalement des parents, des enseignants et des éducateurs, qui transmettraient la foi, mais aussi des universitaires qui la défendraient et enfin aussi des enfants. En outre, il voulait fonder des communautés d’hommes et de femmes, qui vivraient selon les conseils évangéliques et qui seraient envoyés partout ; il les transformera assez vite rapidement en communautés religieuses. C’est ainsi qu’il se consacra à Dieu dans la Basilique St Pierre, le dimanche de la Passion en 1883, et il prit le nom de François Marie François de la Croix.

Pour fonder la communauté féminine à Rome, il choisit comme première supérieure Petra Streitel, une religieuse formée selon les règles franciscaines et carmélites à qui il donna le nom de Marie Françoise de la Croix. Deux ans, il se rendait compte que sa vocation et celle de la vénérable Servante du Dieu Marie Françoise, ainsi que le style de vie des deux communautés étaient incompatibles. Ainsi donc, les autorités ecclésiales séparèrent finalement la communauté féminine du P. Jordan. Le P. François Marie ne se découragea pas, et en 1888, il fonda une nouvelle congrégation de Sœurs avec Thérèse von Wuellenweber, connue aujourd’hui sous le nom de Bienheureuse Marie des Apôtres.

Le P. François réussit à rassembler plusieurs fils et filles spirituels autour de lui. Il voulait que la maison mère de Rome soit une ‘école pour apôtres’ qui formerait plusieurs nouveaux apôtres. Sans ménager aucun effort, il se consacrait totalement pour la mission à Assam (Inde), ainsi que dans la fondation de plusieurs nouvelles maisons en Europe et en Amérique, en faisant de son mieux pour qu’elles suivent son esprit. En 1893 il donna à ses communautés religieuses le nom de « Société du Divin Sauveur » et « Congrégation des Sœurs du Divin Sauveur ».

A cause de la première guerre mondiale, le Généralat a du se transférer, en 1915, en Suisse, pays neutre et obéissant aux décisions du 3e Chapitre Général, le P. Jordan céda la direction de la Société entre les mains de son futur successeur le P. Pancrace Pfeiffer. Après une sérieuse maladie, le P. Jordan mourut le 8 septembre 1918 en Suisse, dans une petite maison pour personnes âgées à Tafers près de Fribourg.

Dès son enfance, Dieu a rempli le Serviteur de Dieu d’une grande joie lors de l’union avec le Christ dans l’Eucharistie. C’est dans la sainte messe et dans l’adoration eucharistique qu’il puisait son zèle apostolique ardent. Ses confrères le trouvaient toujours plongé dans la prière. Il trouvait une grande consolation dans la dévotion de la Sainte Vierge, Mère du Sauveur et Reine des Apôtres. Il aimait beaucoup la pauvreté évangélique et il vivait en toute humilité avec une confiance inébranlable en Dieu. Il aimait la croix. Il accepta toujours avec obéissance la doctrine de l’Eglise et les instructions des autorités ecclésiales, même pendant les moments les plus difficiles. Comme un vrai père, il se préoccupait de ses fils et filles spirituels, tout en grandissant en la capacité de pardonner.

La vie du Serviteur de Dieu François Marie de la Croix encourage à la sainteté apostolique. Il est le modèle d’un homme apostolique et missionnaire dont le souhait est de mener tous les hommes vers le Christ, le Sauveur du monde. Dans une vision particulière de l’apostolat universel, il voulait non seulement promouvoir un renouveau de la Foi parmi les croyants, mais aussi la première et la nouvelle évangélisation. Il voulait témoigner de l’évangile et annoncer Jésus-Christ dans tous les domaines de la vie et de la culture *‘par toutes les voies et moyens que l’amour du Christ inspire’.*

Parce que la réputation de sainteté du Serviteur de Dieu s’affichait déjà pendant sa vie, mais beaucoup plus encore après sa mort, le procès informatif diocésain fut ouvert du 22 décembre 1942 au 17 juin 1949. Ensuite eurent lieu le procès des Rogations dans les diocèses de Fribourg en Suisse, de Passau, de Paderborn, de Vienne, de Saint Sébastien à Rio de Janeiro, d’Olmutz et de Green Bay. (1943 – 1949). La validité juridique de ces procès avait était approuvé par ce Dicastère à travers le Décret du 24 novembre 2006.

Apres que la *Position* soit soumise, les consulteurs du point de vue historique, avaient émis leur avis favorable pendant leur session du 5 juin 2007. Le 22 janvier 2010 le « Congressus Peculiaris » des consulteurs théologiques est arrivé à un résultat positif.

Les Peres Cardinaux et Evêques, lors de leur session ordinaire du 11 janvier 2011, après audition du présentateur de la cause, Son Excellence Monseigneur Lino Fumagalli, ont reconnu que le Serviteur de Dieu a vécu les vertus théologales, les vertus cardinales et celles qui s’y rapportent à un degré héroïque.

Après que le soussigné Cardinal Préfet ait fait un rapport détaillé de toutes ces faits au Souverain Pontife Benoît XVI, Sa Sainteté, ayant reçu et ratifié les votes de la Congrégation des Causes des Saints, a déclaré en ce jour :

*Il a été constaté que les vertus théologiques de la Foi, de l’Espérance et de la Charité envers Dieu et envers le prochain, ainsi que les vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance et de Force, et de celles qui s’y rapportent, ont été vécues d’une manière héroïque par le Serviteur de Dieu François Marie de la Croix (dans le monde Jean Baptiste Jordan), Prêtre et Fondateur de la Société du Divin Sauveur et de la Congrégation des Sœurs du Divin Sauveur, en vertu de quoi on agira en conséquence.*

Facta demum de hisce omnibus rebus Summo Pontifici Benedicto XVI per subscriptum Cardinalem Praefectum accurata relatione, Sanctitas Sua, vota Congregationis de Causis Sanctorum excipiens rataque habens, hodierno die declaravit: *Constare de virtutibus theologalibus Fide, Spe et Caritate tum in Deum tum in proximum, necnon de cardinalibus Prudentia, Iustitia, Temperantia et Fortitudine, iisque adnexis, in gradu heroico, Servi Dei Francisci Mariae a Cruce (in saec. Ioannis Baptistae Jordan), Fundatoris Societatis Divini Salvatoris necnon Congregationis Sororum Divini Salvatoris, in casu et ad effectum de quo agitur.*

Le Saint Père a donné l’ordre de publier ce décret et de l’insérer dans les Actes de la Congrégation pour la Cause des Saints.

Fait à Rome, le 14 janvier, en l’Année du Seigneur 2011

Angelo Card. Amato, SDB

Préfet

 Marcellus Bartolucci, Archevêque

 Secrétaire